

L' amour confisqué:

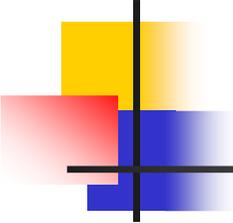
Les couples mixtes face aux préjugés et
aux contraintes juridiques

Beate Collet

Maître de conférences

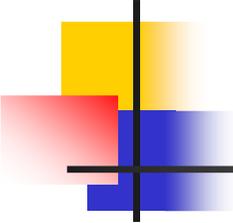
Université Paris-Sorbonne

Beate.Collet@paris-sorbonne.fr



Qu'est-ce qu'un couple mixte ?

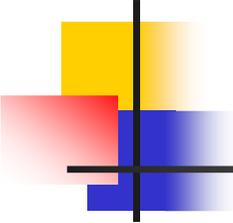
- Un couple dont les deux conjoints sont de nationalité, de culture, de religion, de langue, de « race » différentes...
 - Dans la réalité, l'un est souvent de la culture majoritaire ou autochtone, l'autre est minoritaire ou étranger
 - Les deux conjoints ne sont donc pas égaux face à la loi et face à la société
- Des critères prétendument objectivables
 - Dans les sociétés démocratiques, seule la nationalité est source d'une distinction juridique nette
 - Les autres critères dépendent des représentations socialement établies – de ce qui est considéré « normal »



Le couple mixte:

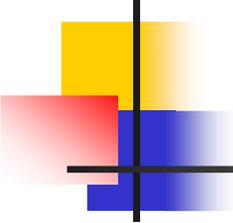
une transgression conjugale et sociale ?

- Les couples qualifiés de mixtes sont ceux qui transgressent les normes conjugales et sociales
- Leur relation est perçue comme n'allant pas de soi
- Ils rencontrent des oppositions fortes
 - en interne : par les familles respectives pour la transmission des valeurs culturelles et religieuses, attitudes racistes
 - en externe : au travail, face aux administrations, dans la vie de tous les jours, discriminations et racisme
- Les préjugés s'appuient principalement sur
 - Le fait que le couple mixte est perçu comme ne résistant pas au temps, on suppose que les conjoints ne pourront pas durablement s'entendre
 - Leurs enfants – notamment au cas où ils seront métis – auront une vie plus difficile
- ... et ces couples doivent aussi faire face à leurs propres préjugés, ils doivent trouver une entente interculturelle au sein du couple



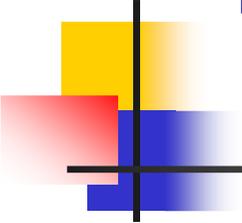
Normes conjugales et sociales

- Les normes établissent toujours qu'il faut se marier à l'intérieur du même groupe ethnoculturel
 - **endogamie**
 - Notamment les couples/mariages interreligieux sont perçus comme exogames
 - Alors que les couples de conjoints venant de régions différentes d'un même pays ne sont plus perçus comme exogames, forte culture nationale en France, mais comment est la situation en Espagne ?
- Mais ces normes posent aussi un impératif social
 - **homogamie**
 - Il n'est pas bien vu de se marier en dehors de son milieu social, en dessous de son rang: **mésalliance**
 - On considère que les personnes de même milieu ont de meilleures chances de créer des affinités, de permettre au couple de s'inscrire dans la durée



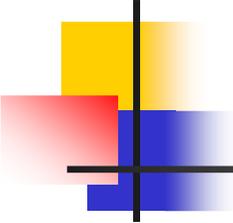
Égalité entre femmes et hommes ?

- Ces normes ne se posent pas dans les mêmes termes pour les hommes et les femmes
 - Les hommes disposent de plus de libertés que les femmes, caractéristique des sociétés patriarcales (patronyme)
 - Les femmes sont globalement moins libres dans leurs choix conjugaux (on craint qu'elles se marient en dessous de leur rang, qu'elles s'éloignent du groupe d'origine)
 - Les normes culturelles pèsent plus lourdement sur les femmes et ce quel que soit le groupe considéré
- Toutefois, ces normes sont en permanente évolution/redéfinition
- Mais les choix amoureux des couples se posent nécessairement par rapport au contexte social
- Les couples mixtes sont socialement plus exposés à la critique que les autres couples



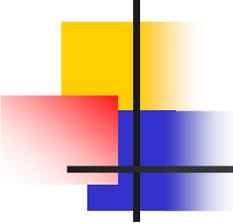
L'internationalisation des rapports sociaux

- La mondialisation des échanges de marchandises et de services fait aussi bouger les hommes et les femmes
 - Migrations, séjours pour études, échanges commerciaux, Internet
- Progressivement une tolérance plus grande à l'égard des cultures du monde s'est installée
 - La connaissance des autres cultures est meilleure
 - ... mais toutes les cultures ne sont pas égales
 - Des préjugés perdurent, notamment à l'égard des personnes originaires de pays plus pauvres ou moins occidentalisés



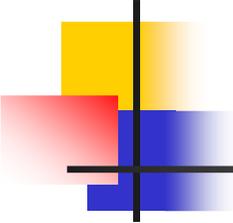
Lignes de fractures

- Des liens historiques entre certains pays créent des échanges, mais en empêchent aussi d'autres
 - Pour l'Espagne : avec les conjoints étrangers de l'Amérique latine, même référence à la culture hispanique, mais si le conjoint est noir? Avec les pays du Maghreb en revanche, catholicisme vs. islam
 - Pour la France, les relations avec le Maghreb et l'Afrique noire sont ambiguës... Si le conjoint joue le jeu de l'assimilation à la culture française, tout va bien, s'il souhaite pratiquer sa religion ou qu'il maintient ses pratiques culturelles ?
- Des liens faibles entre certains pays protègent les couples contre les préjugés
 - Il est plus facile d'être un couple franco-ousbek qu'un couple franco-algérien ?
- Les conflits internationaux ont des répercussions sur la perception des couples mixtes
 - Il est plus difficile d'être couple franco-irakien que franco-indonésien



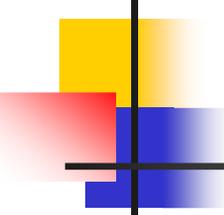
La distinction juridique, un critère de mixité spécifique

- La distinction juridique opère entre nationaux de pays de l'Union européenne et étrangers hors UE
 - La dimension juridique est essentielle à l'intégration dans un pays européen pour toute personne originaire d'un pays tiers
 - Seul le mariage donne droit à une stabilisation du séjour
- L'entrée sur le territoire, le séjour et la participation au marché de l'emploi d'un conjoint étranger sont réglementés par la législation sur l'immigration
- Des couples mixtes qui veulent vivre ensemble sont exposés à cette législation dans leurs choix de vie (choix du pays, possibilités de travailler)
- Alors que la législation a été longtemps favorable aux conjoints de nationaux, elle s'est aujourd'hui considérablement durcie
- Les préoccupations liées à la maîtrise de l'immigration ont pris le pas sur la protection de la vie de couple et de la famille



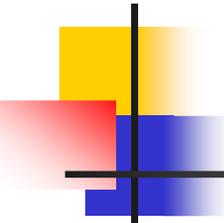
Couples mixtes interculturels

- ...mais la distinction juridique crée aussi des couples mixtes formés entre nationaux et immigrés de même culture
 - En France, environ deux tiers des couples franco-étrangers sont conclus entre personnes de même origine ethnoculturelle
 - Les Français, descendants d'immigrés, se mettent en couple avec des personnes ayant grandi au pays d'origine de leurs parents
 - Les Français, naturalisés, se mettent en couple avec des conjoints de leurs pays d'origine
- Les couples mixtes interculturels réunissent deux personnes de culture différente et de statut juridique différent



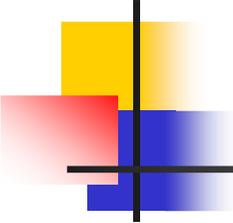
Marché matrimonial international

- Complète le marché matrimonial national
- Il est multiforme et concerne les couples interculturels et de même culture
- Certains couples se rencontrent de manière fortuite au gré de leurs voyages et séjours à l'étranger
- D'autres ont une stratégie conjugale à l'international
 - Parce qu'ils ont l'impression qu'ils ne trouvent pas de conjoint dans leur pays
 - Pour des raisons culturelles et religieuses
 - Pour réaliser leur souhait d'une vie meilleure
 - En raison de l'asymétrie évoquée, les femmes cherchent à émigrer par le biais de la constitution d'une vie de couple; les hommes émigrent seuls, mais parviennent à rester en formant des couples



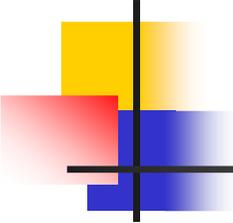
Discriminations et suspicion

- Dans les pays européens, les couples mixtes dont un conjoint est de peau noire ou originaire d'un pays musulman ou arabe connaissent plus de préjugés, plus d'obstacles normatifs que les autres.
 - ... mais aussi quand l'homme a un statut social inférieur à la femme
 - On peut donc étudier comment les critères se combinent
- Les politiques des États censées protéger contre les discriminations contribuent à les entretenir
 - La politique d'immigration et son dispositif de contrôle (accès progressif à un statut de séjour stable, vérification du projet de mariage) entretient la méfiance à l'égard de certains couples
 - La lutte contre les mariages « blancs » ou « gris » jette du discrédit sur l'ensemble des couples et sur certaines nationalités étrangères en particulier



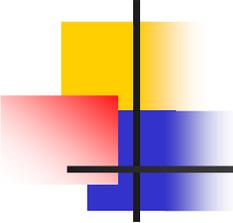
Cascade d'obstacles

- Le couple mixte interculturel face à des difficultés à différents niveaux:
 - Relation de couple
 - Gestion des différences culturelles de l'un par rapport à l'autre
 - Difficultés de communication, de compréhension linguistique
 - L'adaptation du conjoint étranger à son nouvel environnement (incompréhensions, nostalgies, échecs, difficultés quotidiennes)
 - Au niveau social élargi
 - Doit faire face aux préjugés de la société environnante (parents, amis et relations professionnelles et voisinage)
 - Au niveau juridique
 - Doit surmonter les difficultés juridiques et la suspicion qui pèse sur lui
- L'ensemble de ces obstacles font un cocktail explosif pesant lourdement sur les relations au quotidien
 - La suspicion s'immisce aussi au sein du couple, crée un climat de méfiance entre conjoints



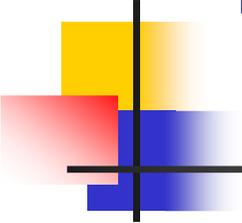
Le mariage incontournable...

- Un couple mixte – unissant un ressortissant extra-communautaire et un Européen – pour s'établir dans un pays de l'UE a besoin de passer par le mariage pour acquérir des droits dans l'UE
 - Alors que le couple souhaite pouvoir vivre ensemble
 - Une stratégie conjugale internationale est légitime et connaît le sentiment amoureux
 - La fraude est minoritaire et difficilement détectable
- La logique juridique elle-même érige le mariage en une obligation pour les couples
 - Cette logique qu'on retrouve dans les lois sur l'immigration, on ne la trouve plus dans les lois sur la famille
 - Elle fonctionne selon des conceptions morales et statutaires qui ne correspondent plus aux réalités conjugales contemporaines
 - Elle cherche « à protéger » contre les abus au détriment d'un choix libre et atypique
 - On procédant ainsi, elle réintroduit de la morale dans le choix conjugal



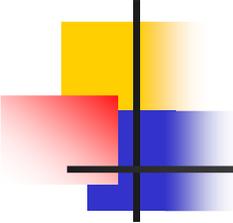
L'expérimentation conjugale

- L'entrée dans la vie de couple dans la société majoritaire est aujourd'hui progressive
- La cohabitation hors mariage sert à tester l'entente, le mariage ou le PaCS intervient seulement ensuite pour certains couples
 - En France, plus de 90% des couples cohabitent avant de se marier, 50% des couples ont des enfants hors mariage
 - Les couples mixtes interculturels ne peuvent pas expérimenter la vie commune alors qu'ils auraient peut-être besoin de le faire plus que les couples endogames et homogames



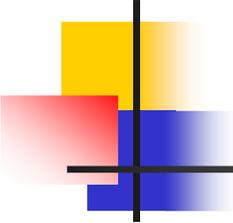
Processus conjugal des couples mixtes

- Au début: le choc amoureux
 - Il est plus fort chez les couples mixtes, car leur rencontre est généralement plus improbable
- Moment initial déclencheur qui produit une remise en cause de ses propres valeurs et accentue le porte-à-faux avec l'environnement
- Les résistances extérieures (y compris juridiques) augmentent le sentiment amoureux
 - Le complexe de Roméo et Juliette
- État d'apesanteur sociale
 - Chaque conjoint est moins inscrit dans sa culture
 - Est moins conscients des enjeux futurs



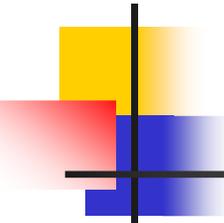
... et l'amour dans tout ça ?

- L'amour échappe par définition à toute objectivation
 - De l'ordre de l'affectif, il ne se mesure que difficilement
- Tout couple est amené à évoluer
 - Le sentiment amoureux est renforcé par les difficultés, mais rend aveugle par rapport aux tendances lourdes des habitudes culturelles
 - Comment transformer le sentiment amoureux en amour durable ?
 - Comment inscrire le couple durablement dans la tolérance et le dépassement des différences ?
 - Chaque conjoint compte sur l'autre pour changer
 - Comment construire un projet familial interculturel ?



Amour et immigration

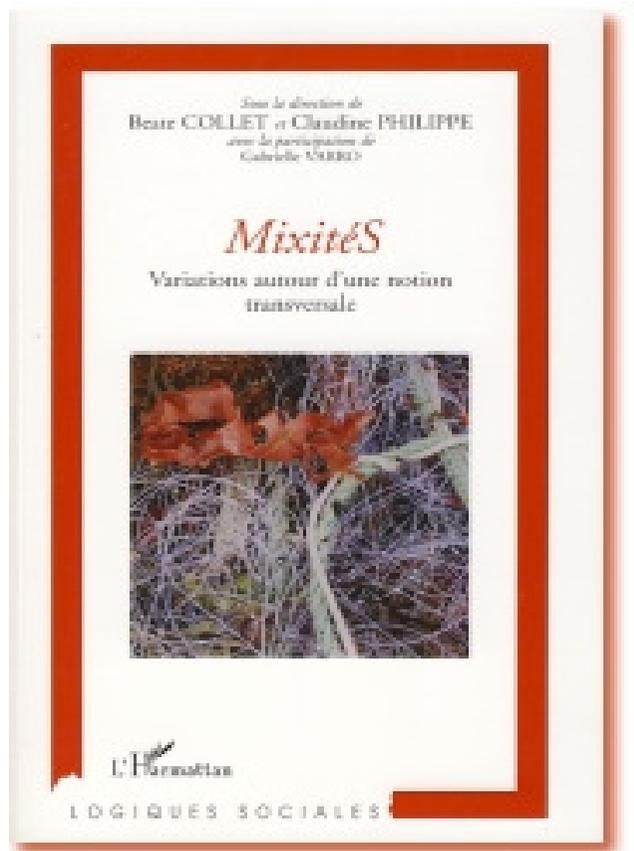
- L'internationalisation des échanges produit plus de couples mixtes
 - Que certaines rencontres soient fortuites, d'autres plus stratégiques est dans l'ordre des relations humaines
- La politique d'immigration confisque l'internationalisation des rencontres amoureuses
 - Oblige les couples pour pouvoir vivre ensemble d'entrer dans un carcan juridique
- Les États mettent eux-mêmes en place des conditions qui contribuent à faire rater les expériences conjugales mixtes
 - En augmentant les difficultés pour se former, ils empêchent les couples de construire des projets à long terme



Quelques références bibliographiques

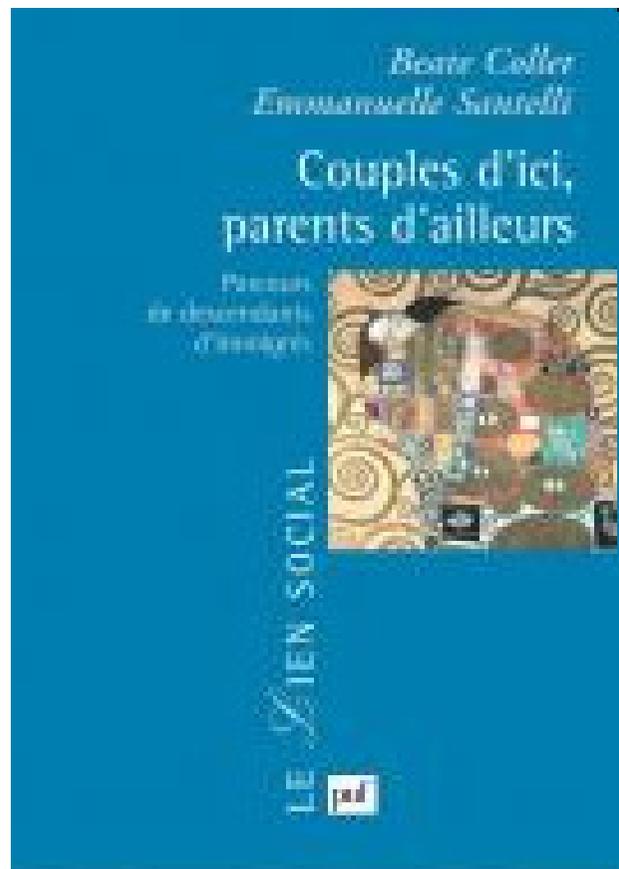
- Collet Beate, 2010, « Pluralité contemporaine de la mixité conjugale et position asymétrique entre les sexes », *Diasporas. Histoire et Sociétés*, n° 15, pp. 53-67.
- Collet Beate, 2012, « Mixed couples in France. Statistical facts, definitions, and social reality », *Revista Papers*, vol. 97, n° 1, pp. 61-77.

J'ai contribué à deux ouvrages: le premier sur la notion de mixité



- Sous la direction de
- Beate Collet et Claudine Philippe avec la participation de Gabrielle Varro
- ***MixitéS. Variations autour d'une notion transversale***
- L'Harmattan, Paris, 2008.
- 15 articles d'auteurs différents abordant la question de la mixité sociale, culturelle et genrée dans la famille, le travail, à l'école et dans la ville.

Le deuxième sur les choix conjugaux des descendants d'immigrés



- Beate Collet et Emmanuelle Santelli
- ***Couples d'ici, parents d'ailleurs. Parcours de descendants d'immigrés***
- Presses universitaires de France (coll. Le lien social), 2012.